



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 06 décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS-LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 2 décembre 2023 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Eric CHAUDOREILLE, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Karine DUBOIS donne pouvoir à Marie-Jeanne ANDRE
Pierre SAUVAGE donne pouvoir à Rémy COSTA

Absents :

Cédric CONVERTINI ;

Secrétaire de séance : Jocelyne CEZAR

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Activités GrapSud

GrapSud enverra un courrier papier aux habitants du village pour s'excuser du problème de mouches, et des odeurs que les habitants ont pu rencontrer cet été.

En parallèle, la distillerie va mettre en place un email et un registre des plaintes afin de prévenir ce type de problème.

2. Augmentation des loyers

AUGMENTATION DE 3.49% DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER 2024

L'augmentation des loyers 2024 doit être calculée à partir de l'indice de référence des loyers (IRL) publié au 3^{ème} trimestre 2023 par l'INSEE, soit + 3.49 %.

Le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer en totalité cette hausse. **L'augmentation sera donc de 3,49% à partir du 1^{er} janvier 2024.**

Le montant des charges mensuelles reste inchangé : 23€ nettoyage escaliers et 24€ parking.

LOGEMENTS MAISON PERRIER 34 Place Albert Chapellier :

LOYER DE Mme GAS Gilberte :

De 323,82 euros à	335,12 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	358,12 Euros

LOYER DE M. SCHWARTZ Michel :

De 391,86 euros à	405,53 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	428,53 euros

LOYER DE M. CARTIER Christophe :

De 383,65 euros à	397,03 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	420,03 euros

LOYER DE M. GEREVINI Yannick :

De 392,07 euros à	405,75 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	428,75 euros

LOYER DE M. MALHER Jean-Paul :

De 326,54 euros à	337,93 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 Euros
TOTAL.....	360,93 euros

LOGEMENTS CHATEAU 12 Place Albert Chapellier :

LOYER DE M. GIBOULET Thierry :

De 359,76 euros à	372,31 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	395,31 euros

LOYER DE Mme PLANCHE Audrey :

De 318,60 euros à	329,71 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	352,71 euros

LOYER DE M. TOULOUZE Michel :

De 362,24 euros à	374,88 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	397,88 euros

LOYER DE M. FENDRICH Jean-Paul :

De 274,68 euros à	284,26 euros
Complément pour frais de nettoyage de l'escalier	
De 23,00 euros à	23,00 euros
TOTAL.....	307,26 euros

LOGEMENT ECOLE 14 Route Vieille

LOYER DE Mme OLIVIER Marie-Laure :

De 531,74 euros à	550,29 euros
TOTAL.....	550,29 euros

VOTE A L'UNANIMITE

3. Cession parcelle Lascours

Une parcelle communale de 80 M² se trouve entre deux maisons à Lascours, ces deux maisons appartiennent au même propriétaire. Cette parcelle n'a que très peu d'intérêt pour la commune.

Lors de la réunion de quartier, nous avons évoqué la possibilité de vendre cette parcelle, nous n'avons pas reçu d'opposition à ce projet.

La commission urbanisme avait donné son avis favorable.

Le conseil n'est pas opposé à cette cession, tous les frais seront à la charge de l'acheteur (Notaire, Bornage).

Le conseil propose le prix de 4.500 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

4. Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6411	Personnel titulaire 2	3 500,00	
Total	3 500,00	0,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 752	Revenus des immeubles	3 500,00	
	Total	3 500,00	0,00

VOTE A L'UNANIMITE

5. Délibération globale pour les versements associatifs et remboursements (Tennis, Comité, Écoles, Associations...)

D'accorder les versements des prix du concours photos de la fête de l'escargot :

- PLANCHE Audrey = 80€
- FENOUILLET Mylène = 80€

Ce montant sera inscrit au budget primitif communal 2023 au compte 65138 (secours et dots).

Et

Tennis Club Cruviers-Lascours, Model's, Comité des fêtes.
D'apporter un soutien financier à :

Tennis Club Cruviers-Lascours	=	806,48 €
Model's	=	100,00 €
Comité des fêtes Cruviers-Lascours	=	4 131,90 €

Ce montant sera inscrit au budget primitif communal 2023
au compte 65742 (Subventions aux Associations communales)

Le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance : abstentions (4*), voix pour (9).

* Les élus membres des associations s'abstiennent.

6. Entretiens annuels des personnels

Comme chaque année, nous avons reçu avec Jocelyne CESAR, les employés de la commune.

Nous recevrons avec quelques élus, Joël, afin de voir avec lui la stratégie à adopter concernant les équipements nécessaires à son activité, compte tenu du fait qu'il soit seul. (Achat éventuel d'un camion, suppression du tracteur, ou...)

7. Heures supplémentaires agents (IHTS)

Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Monsieur Le Maire expose que les heures supplémentaires sont les heures effectuées par un agent au-delà des bornes horaires définies par son cycle de travail à la demande exclusive de l'autorité territoriale. Ainsi, pour un agent à 35h/semaine, les heures supplémentaires seront déclenchées à compter de la 36^{ème} heure de travail.

Ces heures supplémentaires doivent être effectives. Il est donc impératif de mettre en place des moyens de contrôle, décompte déclaratif pour les collectivités comptant moins de 10 agents des heures supplémentaires pour attester de l'exécution réelle de ces heures.

Extrait de la délibération :

Article 1 :

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet relevant des emplois suivants :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Emplois
C	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des locaux
C	TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal territorial AMT/AMP	Agent communal
C	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial	Agence postale

C	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie – 2000 habitants
---	---------------	---	--

VOTE A L'UNANIMITE

8. Point Finances

Un point finances est proposé au conseil, avec distribution d'un document transmis par la trésorerie, il s'agit de l'Analyse Financière Simplifiée 2022.

Ce document est une synthèse des recettes et dépenses de l'année 2022, et de l'évolution de la dette de la commune.

A ce stade, les recettes sont toujours bonnes, et nous permettent de faire face aux dépenses annuelles.

Le fait que nous ayons peu de salariés par rapport aux autres communes, nous permet d'investir entre 50 000 et 80 000 euros chaque année sans avoir recours à l'emprunt.

Il convient de continuer à désendetter la commune, sans doute, sans réaliser d'emprunt jusqu'à la fin du mandat.

La dette pour ce mandat est :

Dette au 1^{er} janvier 2020 : 1 451 948,64€

Dette au 1^{er} janvier 2023 : 1 284 249,73€

9. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux salariés

Il est proposé au conseil de voter une prime exceptionnelle, pour compenser la perte du pouvoir d'achat.

Cette prime est défiscalisée pour les communes et les agents. Elle est indexée sur les salaires, plus on gagne, moins la prime est importante (pour aider les bas salaires).

VOTE A L'UNANIMITE

10. Projet Alimentaire de Territoire

Le point a été reporté au prochain conseil.

11. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), 2022, de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Nous avons pris acte du RPQS

12. Renouvellement des arbres du Parc

Afin de maintenir le patrimoine du parc de la Mairie, et suite aux intempéries qui ont abimé les arbres, nous prenons la décision de nous faire accompagner par M. Pical afin de replanter un nombre conséquent d'arbres (13), et surtout des arbres de bonne taille, pour un montant de 5.300 euros HT.

VOTE A L'UNANIMITE

13. Tarifs cantine scolaire

Vote des tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires de Brignon et Cruviers-Lascours à compter du 1er janvier 2024.

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 portant modification des compétences de la communauté d'agglomération Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération n° 2021-053-054-055-056 du 6 septembre 2021 approuvant, à compter du 1^{er} janvier 2022, la restitution des compétences « enseignement élémentaire et préélémentaire public » et « restauration scolaire »,

Considérant qu'il convient de déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Regroupement Pédagogique Intercommunal Brignon Cruviers-Lascours doit voter des tarifs identiques,

Considérant que le prix de fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire a augmenté le 1^{er} septembre 2023,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Brignon Cruviers-Lascours :

RESTAURATION SCOLAIRE BRIGNON ET CRUVIERS-LASCOURS

Repas	4,10 €
Repas enfant majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	8,20 €
Enfant ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas	1,80 €

CEACCUEILS PÉRISCOLAIRES BRIGNON ET CRUVIERS-LASCOURS

Accueil du matin	1,80 €
Accueil du soir	1,80 €
Tarif majoré selon conditions fixées par le règlement intérieur (tarif unique et par accueil)	3,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'appliquer ces tarifs de restauration scolaire et d'accueils périscolaires pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Brignon Cruviers-Lascours à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE A L'UNANIMITE

14. Travaux de sécurisation de la route des Vignerons

Nous avons enfin reçu l'accord de subvention du département, dans le cadre des amendes de police pour un montant de 24 000 euros.

Ces travaux, pour un montant total de 98 000 euros, vont pouvoir être réalisés sur 2024.

Dès janvier, la commission urbanisme va travailler sur ce projet.

15. Visite du Sous-Préfet

Le nouveau Sous-Préfet d'Alès est venu en Mairie, afin d'évoquer les dossiers actuels (Distillerie, budget, projets, etc...).

16. Zones d'accélération ENR

Il s'agit de produire une cartographie, à l'échelle de notre commune, du ou des secteurs sur lesquels le conseil municipal ne serait pas opposé au développement d'un projet de production d'énergie renouvelable.

A l'inverse, cette cartographie peut définir des secteurs d'exclusions.

En d'autres termes, il ne s'agit pas de désigner des secteurs qui font ou feront l'objet de projets mais bien d'identifier des zones plus ou moins vastes sur lesquelles la municipalité ne serait pas opposée au développement des ENR.

Nous proposons l'ensemble des toits de la commune pour des projets de panneaux solaires.

Des parkings de la Distillerie qui sont amenés à être couverts par des panneaux solaires.

Une zone à Bellevue Nord, qui pourrait recevoir une ferme solaire de panneaux (sous la zone à urbaniser)

Une cartographie est proposée aux conseillers (réalisation SIG Alès Agglo)

VOTE A L'UNANIMITE

17. Questions diverses

- Une association d'art sur la commune est intéressée par la remise L'Hermet de Lascours, pour y réaliser un atelier. Le conseil n'est pas opposé, si les travaux d'aménagement restent faibles.
- Nous pensons à faire une nuit des étoiles avec une association le vendredi 14 juin, budget 440 euros.
- Les travaux du cimetière sont presque terminés, le prix d'une case pourrait être de 450 euros (2 urnes possible), concession toujours perpétuelle.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 21h15.**